

**AUTORISATION ET CESSIION DES DROITS
A L'IMAGE
Septembre 2020 – Juillet 2021**



PROXIMITÉ

Je soussigné(e)

Demeurant

Certifie être majeur(e) et donne autorisation par la présente à la fédération ADMR (*ci-après dénommée « l'ADMR »*)



QUALITÉ DE SERVICE

- de me photographier ou de me filmer dans le cadre des activités LISA et d'utiliser mon image dans les conditions définies ci-après,

1. Cession des droits de reproduction

Je cède à l'ADMR, pour la durée fixée dans la présente autorisation, le droit d'utiliser mon image pour tout support de communication interne et externe, locale ou nationale, et notamment :

- Les affiches, les plaquettes, les brochures d'information, le site Internet, les documents électroniques et audiovisuels à destination des usagers et des partenaires de l'ADMR,
- Les supports de communication interne à destination des salariés et des bénévoles ADMR (site Intranet, revue, web, etc.).



OFFRE GLOBALE

2. Durée d'exploitation

L'autorisation et la cession sont consenties pour une durée de 5 ans.



DIMENSION HUMAINE

3. Gratuité

L'autorisation et la cession sont accordées à titre gracieux et à des fins non commerciales.

4. Étendue géographique

Les reproductions de mon image sont susceptibles d'être utilisées sur l'ensemble du territoire national français (sauf pour les reproductions sur le site Internet dont l'étendue géographique ne peut être limitée).



DEPUIS 1945

Fait à, le

Signature

(faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



"Le réseau social"
DE L'ADMR